



CONSEIL GÉNÉRAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du 27 janvier 2022

Présidence : Mme Marielle Bartolucci

Le Conseil général de Villars-Sainte-Croix

- vu le préavis municipal No 01/2022 du 6 juillet 2021 relatif à une demande de crédit de CHF 1'016'688.00 pour l'aménagement d'une piste mixte et d'une piste cyclable sur la RC 251-B-P Route de Cossonay, entre les giratoires Croix-du-Péage et En Coulaye, dont CHF 700'000.00 sont subventionnés,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- de retirer le projet de rampe, comprenant accès et escaliers, du préavis présenté par la Municipalité entre le quartier de l'Hôpital et la Croix-du-Péage,
- d'accorder à la Municipalité un crédit réajusté à CHF 900'372.00 pour l'aménagement d'une piste mixte et d'une piste cyclable sur la RC 251-B-P route de Cossonay, entre les giratoires de la Croix-du-Péage et En Coulaye, dont environ CHF 700'000.00 sont subventionnés,
- d'accepter le préavis ainsi amendé,
- de financer ce montant par l'emprunt,
- d'amortir le montant résiduel à charge de la commune de CHF 200'372.00 sur 20 ans, soit CHF 10'018.60 par année.

Ainsi délibéré en séance du 27 janvier 2022.

La Présidente

Marielle Bartolucci



La Secrétaire

Anita Cochard